

Nombre de conseillers :  
19  
En exercice : 16  
Présents : 10  
Pouvoirs : 05  
Votants : 15

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2025/61**

**Séance du Vendredi 19 décembre 2025**

**Présidence de Philippe LACROIX, Maire**

**L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à 19H30, le Conseil Municipal de la Commune d'Oradour-sur-Glane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie.**

**Date de Convocation du Conseil Municipal :** 12 décembre 2025

**PRÉSENTS** : M. Philippe LACROIX, Maire, M. Benoit SADRY, , Mme Muriel DELALLET, M Maurice GAUTHIER, adjoints, Mme Yvette DARDILLAC, Mme Valérie BICHAUD, Mme Sophie GOURINAT, Mme Colette DESPLOMBAIN, M Clément BOSSELUT, M Eric FENOLL.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR** : Mme Carine VILLEDIEU à M Benoît SADRY, M Guillaume GENTY à Mme Muriel DELALLET, Mme Astrid COTINEAU à Mme Valérie BICHAUD, M Bertrand LIAGRE à M Philippe LACROIX, M Landry BOISSELET à M Maurice GAUTHIER.

**ABSENT** : M. Jean-Jacques LAMANT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : M Clément BOSSELUT

---

**OBJET : AUTORISATION D'ENGAGER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 (BUDGET PRINCIPAL)**

Nomenclature « ACTES » n° 1 : 7 – Finances locales

Nomenclature « ACTES » n° 2 : 7.1 – Décisions budgétaires

Nomenclature « ACTES » n° 3 : 7.1.2 – Délibérations liées au budget

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la réalisation de certaines opérations d'investissement devra commencer dès le début de l'année 2026, sans attendre le vote du budget primitif qui interviendra dans le courant du premier semestre 2026,

Considérant que le montant des dépenses d'investissement que Monsieur le Maire pourra engager, liquider et mandater par chapitre, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit celui de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, est récapitulé dans le tableau suivant :

Budget principal :

Chapitres	Désignation	Budget 2025	25 % Budget 2026
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement versées	34 560,65 €	8 640,16 €
21	Immobilisations corporelles	165 452,89€	41 363,22 €

**Le Conseil Municipal**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 tels qu'ils sont présentés dans le tableau récapitulatif ci-dessus,
- **ET DIT** que les crédits ainsi utilisés seront inscrits au budget primitif communal de l'exercice 2026 lors de son adoption.

Fait et délibéré en Mairie d'Oradour-sur-Glane, le 19 décembre 2025

Le Maire,

Philippe LACROIX

Transmis en Sous-Préfecture le : 22/12/2025  
Affichage le 22/12/2025

